

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

11 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 068 435

21 N° d'enregistrement national : 17 56064

51 Int Cl⁸ : F 21 S 8/00 (2006.01), G 02 B 5/00

12 DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 29.06.17.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 04.01.19 Bulletin 19/01.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

○ Demande(s) d'extension :

71 Demandeur(s) : VALEO VISION Société par actions
simplifiée — FR.

72 Inventeur(s) : COURCIER MARINE et JOERG
ALEXANDRE.

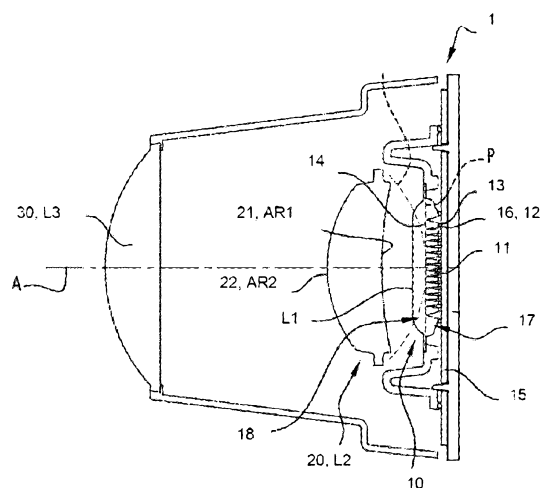
73 Titulaire(s) : VALEO VISION Société par actions sim-
plifiée.

74 Mandataire(s) : VALEO VISION Société anonyme.

54 MODULE LUMINEUX COMPORTANT UN ELEMENT OPTIQUE DE CORRECTION DE CHAMP.

57 Un élément optique de correction de champ, configuré pour être agencé dans un dispositif d'éclairage adaptatif en travers de rayons lumineux émis par une pluralité de sources lumineuses, comprend une face d'entrée (21) de rayons lumineux et une face de sortie (22) de ces rayons lumineux.

Au moins une portion de la face d'entrée (21) est recouverte d'un revêtement antireflet (AR1) apte à augmenter le taux de transmission des rayons lumineux à travers l'élément optique.



FR 3 068 435 - A1



MODULE LUMINEUX COMPORTANT UN ELEMENT OPTIQUE DE
CORRECTION DE CHAMP

5 L'invention se rapporte au domaine des modules lumineux pour véhicules automobiles, et plus particulièrement des modules lumineux aptes à produire un faisceau lumineux à segments pour la réalisation d'une fonction d'éclairage matriciel. Elle concerne plus particulièrement une lentille optique de correction de champ
10 intégrée dans un module lumineux pour l'émission d'un faisceau matriciel, en travers des rayons lumineux émis par une matrice de sources lumineuses primaires.

Le domaine technique de l'invention est celui des dispositifs d'éclairage ou de signalisation pour véhicule automobile comportant au moins un premier module lumineux, apte à remplir une fonction d'éclairage matriciel tel qu'un feu de route adaptatif, aussi connu sous l'appellation « ADB » pour « Adaptive Driving Beam ».

15 La fonction d'éclairage adaptatif "ADB" est mise en œuvre dans les dispositifs d'éclairage par l'intermédiaire de modules lumineux particuliers et par des organes de détection appropriés tournés vers la scène de route devant le véhicule. On peut de la sorte détecter de façon automatique un usager de la route susceptible d'être ébloui par un faisceau d'éclairage émis en mode feu de route par un projecteur, et modifier le
20 contour de ce faisceau d'éclairage de manière à créer une zone d'ombre à l'endroit où se trouve l'utilisateur détecté tout en continuant à éclairer la route à grande portée de part et d'autre de l'utilisateur. Les avantages de la fonction ADB sont multiples : confort d'utilisation, meilleure visibilité par rapport à un éclairage en mode feu de croisement, risque d'éblouissement fortement réduit, conduite plus sûre...

25 On connaît déjà des modules lumineux permettant de remplir cette fonction d'éclairage matriciel. Ils sont aptes à émettre longitudinalement vers l'avant un faisceau lumineux, dit "matrixbeam" ou encore "pixel beam", composé d'une pluralité de faisceaux élémentaires qui se chevauchent. Le faisceau lumineux global projette vers l'avant une image de la matrice de sources lumineuses élémentaires. En allumant ou en
30 éteignant sélectivement chacune des sources élémentaires, il est possible de créer un

faisceau lumineux global éclairant spécifiquement certaines zones de la route en avant du véhicule, tout en laissant dans l'obscurité d'autres zones.

Plus particulièrement, un tel module comporte généralement une matrice de sources lumineuses primaires, généralement formées par des diodes électroluminescentes (LEDs), un élément optique primaire comportant une pluralité de guides de lumière et une optique de projection. Les guides de lumières sont destinés à conformer les rayons émis par les diodes électroluminescentes en un pinceau lumineux plus étroit présentant la forme d'un pixel, généralement rectangulaire ou carré. Les faces de sortie des guides de lumière forment une matrice de sources lumineuses secondaires imagées par l'optique de projection.

En outre, pour permettre de focaliser correctement l'optique de projection sur les sources de lumière élémentaires secondaires, un élément optique de correction de champ peut être interposé entre d'une part le plan d'émission formé par l'agencement des faces de sortie des guides de lumière et d'autre part l'optique de projection. Ainsi, toutes les sources lumineuses sont imagées de manière nette par l'optique de projection ce qui permet d'éclairer au mieux autour des autres véhicules tout en évitant d'éblouir les autres conducteurs. De manière connue, un tel élément optique de correction de champ est formé par une lentille comportant une face d'entrée de forme concave ou convexe ou plane et une face de sortie de forme convexe.

On comprend que dans un module configuré pour réaliser un faisceau adaptatif, les diodes électroluminescentes peuvent être allumées indépendamment l'une de l'autre, de façon sélective. Pour éviter tout éblouissement d'un usager de véhicule arrivant en sens inverse, il est habituel de projeter un faisceau lumineux avec une bande sombre. Pour ce faire, sur une rangée transversale de diodes électroluminescentes de la matrice de sources lumineuses primaires d'émission de lumière, il convient d'éteindre une ou plusieurs diodes électroluminescentes, immédiatement voisine(s) de diodes électroluminescentes qui elles restent allumées pour former le reste du faisceau.

Tel qu'il a été présenté précédemment, le module d'éclairage ne permet pas d'obtenir un contraste totalement net entre la bande sombre et les parties éclairées du

faisceau qui l'entourent, notamment du fait que la face d'entrée de la lentille formant l'élément optique de correction de champ, par laquelle les rayons émis par les sources lumineuses pénètrent dans la lentille, est de forme concave. En effet, dans cette configuration, la diode électroluminescente allumée émet un rayon lumineux qui, après

5 réfraction au niveau de la face de sortie du guide de lumière correspondant de l'élément optique primaire, est partiellement réfléchi sur la face d'entrée concave de la lentille pour revenir en direction de l'élément optique primaire mais avec un décalage transversal qui dirige ce rayon vers une face de sortie d'un guide de lumière voisine à celle ayant été traversé par le rayon lumineux à l'aller, ce qui génère un problème

10 lorsque cette face de sortie voisine correspondant à une diode électroluminescente éteinte pour former la zone d'assombrissement. En effet, une partie du rayon revenu en direction de l'élément optique primaire est renvoyé vers la lentille formant l'élément optique de correction de champ, depuis une zone où théoriquement aucun rayon ne devrait être émis pour avoir une zone la plus sombre possible.

15 La présente invention vise à résoudre ce problème en proposant un élément optique de correction de champ comportant un revêtement antireflet sur au moins une portion d'une de ses faces en vue de réduire les rayonnements parasites par augmentation du taux de transmission des rayons lumineux incidents en provenance d'une source lumineuse et améliorer ainsi les performances d'un module d'éclairage

20 d'un véhicule automobile.

L'invention a plus particulièrement pour objet un élément optique de correction de champ configuré pour être agencé dans un dispositif d'éclairage adaptatif en travers de rayons lumineux émis par une pluralité de sources lumineuses, l'élément optique comprenant une face d'entrée de rayons lumineux et une face de sortie de ces rayons

25 lumineux. Selon un premier aspect de l'invention, au moins une portion de la face d'entrée est recouverte d'un revêtement antireflet apte à diminuer la réflexion d'une partie des rayons lumineux par cette face d'entrée.

On comprend que la diminution de la réflexion parasite de ces rayons permet d'éviter le renvoi de rayons lumineux vers les sources lumineuses, et de conserver de la

30 sorte une précision de l'émission des rayons lumineux, nécessaire à la réalisation d'une

fonction d'éclairage adaptatif. La mesure de cette diminution de la réflexion des rayons parasites peut notamment être effectuée en mesurant le taux de transmission des rayons lumineux à travers l'élément optique.

Selon différentes caractéristiques de l'invention, prises seules ou en combinaison, on peut prévoir que :

- la face d'entrée de rayons lumineux est concave ; on comprend ici que l'on définit la concavité, et plus loin la convexité, d'une face d'entrée ou de sortie par rapport à l'élément optique de correction lui-même, c'est-à-dire par rapport au centre de celui-ci ; en d'autres termes, la face d'entrée de l'élément optique de correction est concave en ce qu'elle présente un profil courbe vers l'intérieur de l'élément optique de correction : la partie centrale de la face d'entrée, centrée sur l'axe optique de l'élément optique de correction, est ainsi plus à l'intérieur de cet élément optique de correction que les bords de cette face d'entrée ;
- le dioptre formé au niveau de la face d'entrée et son revêtement antireflet est configuré pour présenter, pour une incidence normale, un taux de transmission au moins égal à 97%.

Selon un deuxième aspect de l'invention, au moins une portion de la face de sortie est recouverte d'un revêtement antireflet apte à diminuer la réflexion d'une partie des rayons lumineux par cette face de sortie.

La face de sortie de rayons lumineux peut être convexe ; conformément à ce qui précède, on comprend que la face de sortie de l'élément optique de correction est convexe en ce qu'elle présente un profil courbe vers l'extérieur de l'élément optique de correction : la partie centrale de la face de sortie, centrée sur l'axe optique de l'élément optique de correction, est ainsi plus à l'extérieur de cet élément optique de correction que les bords de cette face de sortie.

Dans un premier mode de réalisation, le revêtement antireflet d'au moins une portion de la face d'entrée de l'élément optique de correction de champ selon l'invention comporte avantageusement l'une quelconque au moins des caractéristiques suivantes, prises seules ou en combinaison :

- le revêtement antireflet est un revêtement monocouche de matériau à faible indice de réfraction, de préférence de fluorure de magnésium MgF_2 ;
- la monocouche dudit matériau à faible indice de réfraction présente une épaisseur égale à $\lambda / 4.n$,

5 avec λ la longueur d'onde du centrage de l'anti-reflet et n l'indice de réfraction dudit matériau.

- la monocouche dudit matériau à faible indice de réfraction, de préférence de fluorure de magnésium MgF_2 , présente une épaisseur de 101 nm pour un indice de réfraction $n=1,36$ à une longueur d'onde de 550 nm.

10 Dans un deuxième mode de réalisation, le revêtement antireflet d'au moins une portion de la face d'entrée de l'élément optique de correction de champ selon l'invention comporte avantageusement l'une quelconque au moins des caractéristiques suivantes, prises seules ou en combinaison :

- le revêtement antireflet est un revêtement monocouche hybride dans laquelle est dispersée une pluralité de particules hybrides comportant chacune au moins deux éléments de nature et d'indice de réfraction distincts ; de préférence, chaque particule hybride est constituée d'un premier élément d'indice de réfraction n_1 entouré d'un second élément d'indice de réfraction n_2 formant une couche d'enrobage ;
- 15 -
- 20 - les premier et second éléments d'une particule hybride peuvent être de nature organique et/ou inorganique et/ou polymère, de préférence le premier élément est constitué d'au moins un alcoxyde minéral pris seul ou en mélange, de préférence un alcoxy silane pouvant avoir jusqu'à quatre groupes hydrolysables.

25 Dans un troisième mode de réalisation, le revêtement antireflet d'au moins une portion de la face d'entrée de l'élément optique de correction de champ selon l'invention comporte avantageusement l'une quelconque au moins des caractéristiques suivantes, prises seules ou en combinaison :

- le revêtement antireflet est un revêtement multicouche d'au moins deux couches d'indices de réfraction distincts ;
- 30 -
- le revêtement multicouche est composé d'une alternance d'au moins une couche d'un matériau à haut indice de réfraction et d'au moins une couche d'un matériau à

faible indice de réfraction ; l'épaisseur d'une couche dépend de l'indice de réfraction pour une longueur d'onde sélectionnée ;

- le matériau à faible indice de réfraction est choisi parmi les matériaux ayant un indice de réfraction inférieur à 1,6 pour une longueur d'onde de 550 nm ;
- 5 - le matériau à faible indice de réfraction est choisi parmi SiO_2 , MgF_2 , LiF , CaF_2 , NaF , ZrF_4 , AlF_3 , $\text{Na}_5\text{Al}_3\text{F}_{14}$, Na_3AlF_6 pris seul ou en mélange ;
- le matériau à haut indice de réfraction est choisi parmi les matériaux ayant un indice de réfraction supérieur à 1.7 pour une longueur d'onde de 550 nm ;
- le matériau à haut indice de réfraction est choisi parmi ZrO_2 , TiO_2 , Ta_2O_5 , Na_2O_5 ,
10 SnO_2 , ZnO , ZnS , HfO_2 , Pr_2O_3 , PrTiO_3 , La_2O_3 , Dy_2O_5 , In_2O_3 , Nb_2O_5 , Yb_2O_3 ,
 Si_3N_4 , AlN pris seul ou en mélange.

L'invention a aussi pour objet un procédé de fabrication d'un élément optique de correction de champ selon l'invention qui comprend une face d'entrée concave et une
15 face de sortie convexe de rayons lumineux émis par une pluralité de sources de lumière, et qui est configurée pour être agencée dans un dispositif lumineux adaptatif. Le procédé comporte au moins une étape d'application d'un revêtement antireflet sur au moins une portion d'au moins une face de l'élément optique de correction de champ, de préférence la face d'entrée concave. On confère de la sorte des propriétés antireflets
20 à ladite face constituant un substrat transparent à base de verre ou de polycarbonates en cherchant à augmenter le taux de transmission des rayons lumineux pour des longueurs d'ondes spécifiques.

Selon différentes caractéristiques, prises seules ou en combinaison, on peut prévoir que :

- 25 - l'étape d'application consiste à déposer au moins une couche de revêtement antireflet selon un procédé sous vide, de préférence par dépôt physique en phase vapeur ;
- l'étape d'application consiste à déposer un revêtement antireflet formant une monocouche, telle que décrite précédemment, où la monocouche est constituée
30 d'un matériau à faible indice de réfraction et présente une épaisseur inférieure à 1 micromètre, de préférence une monocouche de MgF_2 d'une épaisseur de 101 nm

avec un indice de réfraction de 1,36 à 550 nm ;

- l'étape d'application consiste à déposer successivement une alternance d'au moins deux couches d'indices de réfraction distincts de manière à constituer un revêtement antireflet multicouche.

5 Selon d'autres caractéristiques, prises seules ou en combinaison, on peut prévoir que :

- l'étape d'application consiste à déposer au moins une couche de revêtement antireflet selon un procédé sol-gel par une technique de dépôt par voie liquide réalisée à pression atmosphérique et à température ambiante pouvant être un dépôt
10 par trempage ou un dépôt par enduction centrifuge ou un dépôt par pulvérisation ou encore par enduction laminaire ;
- la monocouche obtenue après immersion dans la solution sol-gel constitue une monocouche hybride, telle que décrite précédemment, dans laquelle sont dispersées des particules hybrides comportant chacune au moins deux éléments de
15 nature et d'indice de réfraction distincts ;
- l'étape d'application consiste à déposer une monocouche de revêtement antireflet selon la technique de dépôt par trempage, comportant une étape d'immersion du substrat dans une solution sol-gel suivie d'un traitement thermique ou séchage.
- chaque particule hybride est constituée d'un premier élément d'indice de réfraction
20 n_1 entouré d'un second élément d'indice de réfraction n_2 formant une couche d'enrobage ;
- les premier et second éléments peuvent être de nature organique et/ou inorganique et/ou polymère ;
- la monocouche hybride a une épaisseur comprise entre 10 nanomètres et 10
25 micromètres, fonction de l'indice de réfraction et du centrage de l'antireflet ; notamment, la monocouche hybride peut présenter une épaisseur de 101 nanomètres pour un indice de réfraction allant de 1,32 à 1,36 en fonction du matériau et un centrage de l'antireflet sur 550 nm ;
- le procédé sol-gel repose sur une première étape d'hydrolyse d'au moins un
30 alcoxyde minéral pris seul ou en mélange, de préférence un alcoxysilane pouvant avoir jusqu'à quatre groupes hydrolysables, de préférence encore un

tétraalcoxysilane, par exemple le tétraméthoxysilane (TMOS) ou le tétraéthoxysilane (TEOS), ou un alcoxyde de titane, par exemple l'isopropoxyde de titane, ou bien encore un alcoxyde de zinc, par exemple l'isopropoxyde de zinc, suivie d'une deuxième étape de condensation ;

- 5 - l'au moins un alcoxyde minéral est un alcoxysilane est mélangé à au moins un monomère réticulable sous UV ou sous l'effet d'un traitement thermique, de préférence des composés porteurs de groupes méthacrylate, acrylate époxy, ou vinyléther, de manière à obtenir un durcissement supplémentaire ;
- le mélange obtenu peut, en outre, comporter un tensioactif, de préférence un
- 10 tensioactif polyoxyéthyléné.

L'invention a aussi pour autre objet un module lumineux pour véhicule automobile comportant un élément optique de correction de champ tel qu'il a été présenté ci-dessus.

Un tel module lumineux peut comporter en outre :

- 15 - des sources lumineuses primaires configurées pour émettre des rayons lumineux depuis un substrat commun, le substrat pouvant à titre d'exemple être plan et orthogonal à l'axe optique du module lumineux,
- un élément optique primaire comportant une portion avant formant lentille et une portion arrière qui comporte une pluralité de guides de lumières, chaque guide de
- 20 lumière comportant une face d'entrée de rayons lumineux émis par une source lumineuse primaire associée et une face de sortie de ces rayons lumineux en direction de la portion avant formant lentille, ces faces de sortie pouvant notamment être confondues avec une partie centrale de la portion avant formant lentille, et
- 25 - une optique de projection apte à projeter une image des faces de sortie des guides de lumière pour former un faisceau lumineux global adaptatif, avec l'élément optique formant correction de champ qui est agencé sur l'axe optique du module lumineux entre l'élément optique primaire et l'optique de projection, la face d'entrée de cet élément optique formant correction de champ qui est recouverte
- 30 au moins partiellement d'un revêtement antireflet étant tournée vers l'élément

optique primaire.

Selon différentes caractéristiques du module lumineux de l'invention, prises seules ou en combinaison, on peut prévoir que :

- 5 - les sources lumineuses primaires sont agencées en une matrice, qui s'étend majoritairement dans un plan orthogonal à la direction longitudinale de l'axe (A) optique, et qui présente au moins une rangée transversale d'une pluralité de diodes électroluminescentes portées par la face avant d'une carte à circuits imprimés ;
- chaque diode électroluminescente est commandée individuellement ; la matrice de sources lumineuses élémentaires primaires peut alors être configurée de manière à
10 comporter une série de diodes électroluminescentes éteintes adjacente à une série de diodes électroluminescentes allumées, en vue d'obtenir un faisceau lumineux final dont le contour est modifié par une bande sombre ;
- la portion d'une face de l'élément optique de correction de champ recouverte par un revêtement antireflet s'étend sur une hauteur, selon une première direction
15 perpendiculaire à l'axe optique dudit élément optique, qui dépend de la distance entre la face d'entrée d'un guide de lumière et la face de cet élément optique et de la longueur dudit guide de lumière, ainsi que de la hauteur du guide de lumière au niveau de sa face de sortie selon la première direction, selon la formule :

$$20 \quad (H1, H2) = (D1, D2) * H/d$$

L'invention a aussi pour autre objet un véhicule automobile équipé d'un dispositif d'éclairage apte à réaliser une fonction d'éclairage adaptatif de type « ADB », caractérisé en ce qu'il comporte un élément optique de correction de champ tel que décrit précédemment.

25 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description détaillée des modes de réalisation de l'invention, donnée ci-après à titre d'exemple illustratif et non limitatif et s'appuyant sur les figures annexées, parmi lesquelles :

- la figure 1 est une vue en coupe, dans un plan de coupe comprenant l'axe (A)
30 optique longitudinal de l'optique de projection, d'un module lumineux apte à remplir

une fonction de feu de route adaptatif de type « ADB » dans un dispositif d'éclairage ou de signalisation pour véhicule automobile, le module lumineux comportant une lentille optique L2 de correction de champ selon l'invention ; et

5 - la figure 2 est une vue de détail en coupe transversale verticale selon une orientation longitudinale « L » de l'axe (A) optique longitudinal, d'une lentille optique L2 de correction de champ selon l'invention configurée pour être agencée dans un système optique pixel comportant une pluralité de guides de lumière.

Il est tout d'abord à noter que si les figures exposent l'invention de manière détaillée pour sa mise en œuvre, elles peuvent bien entendu servir à mieux définir l'invention le cas échéant. De même, il est rappelé que, pour l'ensemble des figures, les mêmes éléments sont désignés par les mêmes repères. On comprendra également que les modes de réalisation de l'invention illustrés par les figures sont données à titre d'exemple non limitatif.

15 Il est également rappelé que, dans la description qui suit, la dénomination "avant" se réfère à la direction du faisceau lumineux final émis longitudinalement vers l'avant, c'est-à-dire en sortie du module lumineux selon l'invention.

L'invention prend application pour un véhicule automobile équipé d'un dispositif d'éclairage apte à réaliser une fonction d'éclairage adaptatif de type dite "ADB ». Ce dispositif d'éclairage comporte notamment un module lumineux tel qu'il va être décrit en référence à la figure 1, et dans lequel il est notable qu'un élément optique de correction de champ est recouvert au moins en partie par un revêtement antireflet.

La figure 1 illustre un module lumineux 1 équipé d'un élément optique de correction de champ 20 selon l'invention, et plus particulièrement dans un cas où l'élément optique de correction de champ est formé par une lentille L2.

25 Le module lumineux 1 présente un axe (A) optique longitudinal et il est configuré pour émettre un faisceau lumineux final adaptatif longitudinalement vers l'avant pour remplir une fonction de feu de route adaptatif dit « ADB » dans un dispositif d'éclairage ou de signalisation pour véhicule automobile.

Suivant la direction longitudinale « L » de l'axe optique, le module comporte, de

l'arrière vers l'avant, une matrice 16 de sources lumineuses primaires formées ici par des diodes électroluminescentes parmi lesquelles chacune est apte à émettre un faisceau élémentaire primaire depuis un plan commun d'émission orthogonal de l'axe optique, puis un élément optique primaire 10 agencé à la suite de la matrice 16 de diodes électroluminescentes 12 pour modifier la distribution des rayons lumineux émis, puis l'élément optique de correction de champ 20 et une optique de projection 30, l'élément optique de correction de champ étant destiné à corriger la trajectoire des rayons en sortie de l'élément optique primaire sur l'optique de projection 30 pour une projection nette vers l'infini de l'ensemble du faisceau lumineux final adaptatif.

10 La matrice 16, qui s'étend dans un plan orthogonal à la direction longitudinale « L », est équipée ici de deux rangées transversales de dix-sept diodes électroluminescentes 12 portées par la face avant d'une carte de circuits imprimés 15 et agencées l'une au-dessus de l'autre tel que cela est visible sur la figure 2. Chaque diode électroluminescente 12 peut être commandée individuellement par l'intermédiaire d'une électronique de contrôle et de la carte de circuits imprimés 15. En vue de créer un faisceau adaptatif, c'est-à-dire un faisceau lumineux global comportant en son sein une zone sombre, chaque rangée transversale de diodes électroluminescentes 12 peut être commandée pour former au moins un ensemble de diodes allumées et au moins une ou un ensemble de diodes successives éteintes.

20 L'élément optique primaire 10 comporte ici une première portion arrière 17, qui est formée d'une pluralité de guides de lumière 11 et qui est tournée vers la matrice 16 de sources de lumière primaires, et une deuxième portion avant 18 de mise en forme des faisceaux lumineux émis par les sources lumineuses secondaires, de manière à former une lentille L1.

25 Dans la première portion arrière 17 de l'élément optique primaire, un guide de lumière 11 est prévu pour être disposé en regard d'une diode électroluminescente 12, de sorte que dans le mode de réalisation illustré, deux rangées de guides de lumière sont agencées l'une au-dessus de l'autre, étant entendu que l'on pourrait, sans sortir du contexte de l'invention, avoir un nombre de rangées différent et par exemple une unique rangée de diodes et de guide de lumière, ou un système à trois rangées. Chaque

30

guide de lumière 11 s'étend selon un axe principal longitudinal depuis une face d'entrée 13, disposée en regard de la diode électroluminescente 12 correspondante de manière à ce que la majeure partie des rayons lumineux émis par chaque diode 12 entre dans le guide de lumière 11 associé, jusqu'à une face d'extrémité avant, ou face de sortie 14 des rayons lumineux. Chaque guide de lumière 11 est conçu pour guider, par des réflexions internes successives, les rayons entrant par la face d'entrée 13 jusqu'à la face de sortie 14.

La lumière sortant par la face de sortie 14 débouche dans la deuxième portion avant 18, qui forme une lentille L1 de mise en forme des rayons lumineux pour les diriger vers l'optique de projection 30 via l'élément optique de correction de champ 20. La lentille L1 formée par la deuxième portion avant 18 est disposée ici dans le prolongement direct des guides de lumière 11, ceux-ci et la deuxième portion avant 18 étant issus de la même matière pour former un élément optique primaire d'un seul tenant. Il en résulte que la forme des rayons lumineux donnée par la face de sortie 14 d'un guide de lumière génère une source lumineuse secondaire. Dans l'exemple illustré, les faces de sortie 14 des guides de lumière forment une matrice de deux rangées de chacune dix-sept sources lumineuses secondaires.

L'élément optique de correction de champ 20 présente ici la forme d'une lentille comprenant une face d'entrée 21 des rayons lumineux émis par chaque diode, disposée en regard de l'élément optique primaire 10, qui est concave et une face de sortie 22 de ces rayons corrigés, disposée en regard de l'optique de projection 30, qui est convexe.

Selon l'invention, au moins une portion d'une des faces 21, 22 de la lentille L2, respectivement d'entrée concave et de sortie convexe, est recouverte d'un revêtement antireflet AR1, AR2 apte à augmenter le taux de transmission des rayons lumineux incidents provenant de la lentille L1 de l'élément optique primaire 10 et initialement émises par les diodes électroluminescentes 12 allumées.

On va maintenant décrire plus en détails l'élément optique de correction de champ et le revêtement antireflet qui est prévu pour recouvrir au moins en partie cet élément optique de correction de champ, et notamment au niveau de sa face d'entrée

par laquelle les rayons émis par les sources lumineuses pénètrent dans l'élément optique de correction de champ.

La figure 2 illustre en coupe une partie de l'élément optique primaire 10, rendant visible deux guides de lumière agencés l'un au-dessus de l'autre de manière à être en regard de deux diodes électroluminescentes représentés schématiquement, et une partie d'une lentille L2 formant l'élément optique de correction de champ 20 selon l'invention.

Dans l'exemple illustré, une première couche de revêtement antireflet AR1 a été déposée partiellement sur la face d'entrée 21 des rayons, et une deuxième couche de revêtement antireflet AR2 a été déposée partiellement sur la face de sortie 22 de rayons lumineux incidents, et on comprend que l'épaisseur de ces couches de revêtement a ici été exagérée pour les rendre visibles sur la figure.

Tel que cela a pu être précisé précédemment, chacune de ces couches de revêtement a pour effet d'augmenter le taux de transmission d'au moins un rayon lumineux incident. Dès lors, la quantité de rayons lumineux susceptibles d'être réfléchis par la face d'entrée 21 des rayons en direction de l'élément optique primaire avec un décalage transversal tel que le rayon issu d'une source lumineuse secondaire passe au retour dans la zone dédiée à une source lumineuse secondaire voisine, et donc la quantité de rayons lumineux susceptibles de diminuer la netteté de la zone sombre formée par les sources lumineuses éteintes, est diminuée.

On comprend que la définition d'une zone de revêtement antireflet AR1, AR2 sur au moins une face 21, 22 de la lentille L2 formant l'élément de correction de champ est dépendante de l'agencement de l'élément optique primaire 10 et plus particulièrement d'au moins un guide de lumière 11 comportant une face d'entrée 13 positionnée longitudinalement en vis-à-vis et à proximité d'une diode électroluminescente 12 associée et une face de sortie 14 formant source lumineuse secondaire. En particulier, la surface (S) minimale de la portion d'une face 21, 22 de cette lentille L2 recouverte par un revêtement antireflet AR1, AR2 dépend de la distance (D) entre la face d'entrée 13 d'un guide de lumière 11 et la face à considérer 21, 22 de la lentille L2, de la longueur

(d) dudit guide de lumière 11, c'est-à-dire sa dimension longitudinale entre la face d'entrée 13 et la face de sortie 14, ainsi que de la dimension verticale ou transversale de la face de sortie 14, selon la dimension de la surface minimale de revêtement que l'on souhaite définir.

5 A titre d'exemple, on a illustré sur la figure 2 les dimensions à prendre en compte pour définir la hauteur H1 et la hauteur H2, c'est-à-dire la dimension selon une première direction perpendiculaire à l'axe optique et ici dimension verticale, définie par le trièdre porté sur cette figure 2, des zones de revêtement antireflet AR1, AR2. Tel que décrit précédemment, la distance (D) entre la face d'entrée du guide de lumière et
10 la face à revêtir, ainsi que la longueur (d) du guide de lumière sont utilisées pour calculer la et selon la formule :

$$H1 = D1 * H/d$$

$$H2 = D2 * H/d,$$

avec H la hauteur, c'est-à-dire la dimension selon la dimension verticale, de la
15 face de sortie 14 du guide de lumière 11 considéré.

Il convient que le revêtement antireflet soit disposé de manière à recouvrir l'une et/ou l'autre des faces de la lentille L2 formant élément optique de correction de champ, au moins sur cette hauteur H1, H2. On pourra ainsi utiliser une quantité minimale de revêtement antireflet et limiter le coût d'obtention du produit final. Bien
20 entendu, si le procédé utilisé pour réaliser le recouvrement est rendu plus facile lorsque l'on recouvre la face correspondante en totalité, il est intéressant de ne pas chercher à limiter l'étendue du recouvrement à son strict minimum.

Selon l'invention, au moins une face de l'élément optique de correction de champ
20 comporte un revêtement antireflet, et plus particulièrement au moins la face d'entrée
25 21 concave directement en regard de l'élément optique primaire 10. On pourra prévoir une unique zone de revêtement antireflet AR1 pour recouvrir au moins une portion de cette face d'entrée 21 concave.

Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, le revêtement antireflet, respectivement AR1 et AR2, recouvre au moins une portion de la face d'entrée 21

concave et au moins une portion de la face de sortie 22 convexe de la lentille L2 optique de correction de champ.

La présence de cette au moins une couche de revêtement antireflet permet l'obtention d'un taux de transmission des rayons lumineux à travers un dioptre de la
5 lentille L2 formant l'élément optique de correction de champ qui est compris entre 97% et 99%. L'augmentation de ce taux de transmission, mesuré en incidence normale, par rapport à un taux standard de 95% mesuré de façon équivalente pour un dioptre en polycarbonate, permet de diminuer drastiquement la quantité de rayons amenés à revenir vers l'élément optique primaire et pouvant de la sorte pénaliser la netteté du
10 contraste entre la zone sombre et la zone éclairé du faisceau lumineux global projeté.

On va maintenant décrire plus en détail le type de revêtement antireflet utilisé sur l'une et/ou l'autre des faces de la lentille L2 formant l'élément optique de correction de champ. Il convient de noter que le matériau utilisé dans le traitement antireflet doit être transparent sur la gamme de longueurs d'onde mises en œuvre par les sources de
15 lumière.

Le revêtement antireflet des faces de la lentille L2 peut être un revêtement monocouche ou multicouche.

Dans le cas d'un revêtement antireflet AR monocouche, le matériau utilisé à faible indice de réfraction peut notamment consister en une monocouche de fluorure de magnésium MgF_2 d'une épaisseur (e) minimale de 101 nm pour un indice de réfraction
20 $n=1,36$, centrée sur une longueur d'onde de 550 nm. Si l'on souhaite modifier le centrage du filtre pour un indice de réfraction connu, il suffit de changer l'épaisseur de la couche déposée. A contrario, la modification de l'épaisseur du revêtement peut permettre le décalage du centrage de l'anti-reflet : l'augmentation de l'épaisseur
25 entraîne un décalage du centrage vers le rouge, et la diminution de cette épaisseur décale ce centrage vers le bleu.

On pourrait également, à titre d'exemple, prévoir une monocouche hybride au sein de laquelle est dispersée une pluralité de particules hybrides comportant chacune au moins deux éléments de nature et d'indice de réfraction distincts. Dans ce cas,

chaque particule hybride est constituée d'un premier élément d'indice de réfraction n_1 entouré d'un second élément d'indice de réfraction n_2 formant une couche d'enrobage, les premier et second éléments pouvant être de nature organique et/ou inorganique et/ou polymère. De préférence, le premier élément est constitué d'au moins un alcoxyde minéral.

Dans le cas d'un revêtement antireflet multicouche, on pourra préférer un revêtement constitué d'au moins deux couches d'indices de réfraction distincts où l'épaisseur d'une couche dépend de l'indice de réfraction. De préférence le revêtement multicouche est composé d'une alternance d'au moins une couche d'un matériau à haut indice de réfraction et d'au moins une couche d'un matériau à faible indice de réfraction.

Parmi les matériaux à faible indice de réfraction, on préférera les matériaux ayant un indice de réfraction inférieur à 1,6 pour une longueur d'onde de 550 nm tels que SiO_2 , MgF_2 , LiF , CaF_2 , NaF , ZrF_4 , AlF_3 , $\text{Na}_5\text{Al}_3\text{F}_{14}$, Na_3AlF_6 pris seul ou en mélange.

Parmi les matériaux à haut indice de réfraction, on préférera les matériaux ayant un indice de réfraction supérieur à 1,7 pour une longueur d'onde de 550 nm tels que ZrO_2 , TiO_2 , Ta_2O_5 , Na_2O_5 , SnO_2 , ZnO , ZnS , HfO_2 , Pr_2O_3 , PrTiO_3 , La_2O_3 , Dy_2O_5 , In_2O_3 , Nb_2O_5 , Yb_2O_3 , Si_3N_4 , AlN pris seul ou en mélange.

On comprend que la nature (monocouche, multicouche) et la composition (choix du matériau transparent dans le domaine visible) du revêtement antireflet peuvent notamment dépendre de la technique de dépôt employée pour effectuer le traitement de surface sur le substrat que constitue au moins une face 21, 22 de la lentille L2 optique de correction de champ.

On va maintenant décrire le procédé de fabrication d'une lentille L2 formant l'élément optique de correction de champ selon l'invention qui comporte au moins une étape d'application d'un revêtement antireflet AR.

Dans un premier mode de réalisation de ce procédé, l'étape d'application consiste à déposer au moins une couche de revêtement antireflet AR selon un procédé sous vide, de préférence par dépôt physique en phase vapeur, connu également sous la

dénomination de « physical vapor deposition (PVD) », basée sur une méthode d'évaporation consistant à chauffer le matériau de revêtement antireflet pour qu'il s'évapore en direction du substrat et se condense à sa surface pour former la couche désirée.

5 Dans le cas d'un revêtement antireflet AR monocouche obtenu par une opération de type PVD, un matériau à faible indice de réfraction, de préférence du fluorure de magnésium MgF_2 (indice de réfraction 1,36), est déposé dans une chambre vide où la pression est de l'ordre de 10^{-4} mbar. Par évaporation thermique dans la chambre sous vide, le matériau, placé dans un creuset en molybdène, est chauffé par un filament de tungstène jusqu'à atteindre sa température d'évaporation. Le matériau vient ensuite se déposer sur le substrat, ici la face d'entrée et/ou la face de sortie de la lentille L2, en une couche unique. L'épaisseur de la couche est contrôlée en continu par une balance à quartz de manière à stopper le dépôt lorsque l'épaisseur visée pour obtenir un effet antireflet monocouche centré à la longueur d'onde souhaitée est atteinte. A titre 10 d'exemple, le revêtement antireflet peut être est une monocouche de MgF_2 centrée à 15 550 nm. La réflexion minimale étant atteinte à un quart d'onde, la valeur d'épaisseur visée est de 101 nm avec un indice de réfraction de 1,36 à 550 nm.

On saura appliquer le même type de procédé dans le cas d'un revêtement antireflet multicouches, par l'évaporation successive des différents matériaux utilisés, 20 dès lors qu'une couche d'épaisseur suffisante est obtenue.

Dans un second mode de réalisation de ce procédé, l'étape d'application consiste à déposer au moins une couche de revêtement antireflet AR selon un procédé dit « sol-gel » par une technique de dépôt par voie liquide réalisée à pression atmosphérique et à température ambiante qui peut être un dépôt par trempage (« dip coating »), un dépôt 25 par enduction centrifuge (« spin coating »), un dépôt par pulvérisation (« spray coating ») ou encore par enduction laminaire.

On pourra notamment privilégier la technique de dépôt par trempage qui consiste à immerger la lentille formant l'élément optique de correction de champ dans la solution sol-gel, puis à retirer ce substrat à vitesse constante. Cette technique

présente l'avantage de déposer simultanément une couche de revêtement sur chaque face 21, 22 de la lentille L2 formant le substrat. Cette technique de dépôt par trempage permet d'obtenir une monocouche hybride de revêtement antireflet, dont l'épaisseur est variable en fonction du centrage souhaité de l'anti-reflet. Notamment, pour un indice 5 de réfraction de la monocouche hybride obtenue compris entre 1,32 et 1,36, l'épaisseur pour un centrage à 550 nm peut être comprise entre 101 et 110 nm. De manière plus générale, on pourra prévoir à titre d'exemple une épaisseur de revêtement comprise entre 10 nanomètres et 10 micromètres.

Dans un mode préféré de réalisation de l'invention, l'étape de dépôt par 10 trempage est réalisée à température ambiante de 20 à 25°C, sous humidité relative de 30 à 60% à 22°C. Dans ces conditions, la vitesse de retrait recommandée est de 1,6 mm/s. Avantagusement, le substrat recouvert du revêtement antireflet est placé, à l'issue de la gélification, dans une étuve pour recevoir un traitement thermique de séchage, de préférence à 90°C pendant 2 heures.

15 L'application d'un revêtement antireflet AR sur au moins une face de la lentille L2 formant élément optique de correction de champ a pour effet de réduire la quantité de lumière non transmise d'au moins de moitié pour une longueur d'ondes donnée de 450 nm et/ou de 550 nm.

La description qui précède explique clairement comment l'invention permet 20 d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée et notamment de proposer une lentille optique de correction de champ dans un module lumineux configuré pour former un faisceau adaptatif, et notamment une lentille dont la concavité de la face agencée en regard des sources de lumière pose un problème de retour des rayons émis par une zone correspondant à des sources de lumières allumées vers une zone correspondant à des 25 sources de lumière éteintes, qui est recouverte d'un revêtement antireflet.

Tel que cela a pu être évoqué précédemment, des variantes sont possibles et l'invention ne saurait se limiter aux modes de réalisation spécifiquement donnés dans ce document à titre d'exemples non limitatifs, et s'étend en particulier à tous moyens équivalents et à toute combinaison techniquement opérante de ces moyens.

REVENDICATIONS

1. Elément optique de correction de champ configuré pour être agencé dans un dispositif d'éclairage adaptatif en travers de rayons lumineux émis par une pluralité
5 de sources lumineuses, l'élément optique comprenant une face d'entrée (21) de rayons lumineux et une face de sortie (22) de ces rayons lumineux, caractérisée en ce qu'au moins une portion de la face d'entrée (21) est recouverte d'un revêtement antireflet (AR1) apte à diminuer la réflexion d'une partie des rayons lumineux par cette face d'entrée.
- 10 2. Elément optique de correction de champ selon la revendication 1, caractérisé en ce que la face d'entrée (21) est concave.
3. Elément optique de correction de champ selon l'une quelconque des
15 revendications 1 ou 2, caractérisé en ce qu'un dioptre formé au niveau de la face d'entrée et son revêtement antireflet est configuré pour présenter un taux de transmission au moins égal à 97%.
4. Elément optique de correction de champ selon l'une des revendications 1
20 ou 2, caractérisé en ce qu'au moins une portion de la face de sortie (22) est recouverte d'un revêtement antireflet (AR2).
5. Elément optique de correction de champ selon la revendication 3, caractérisée en ce que la face de sortie (22) est convexe.
- 25 6. Elément optique de correction de champ selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que le revêtement antireflet (AR1, AR2) est un revêtement monocouche de matériau à faible indice de réfraction, de préférence de fluorure de magnésium MgF_2 .
- 30 7. Elément optique de correction de champ selon la revendication précédente, caractérisée en ce que la monocouche dudit matériau à faible indice de réfraction présente une épaisseur (e) égale à :

$$(e) = \lambda / 4.n ,$$

avec λ la longueur d'onde du centrage de l'anti-reflet et n l'indice de réfraction dudit matériau.

- 5 8. Elément optique de correction de champ selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que le revêtement antireflet (AR1, AR2) est un revêtement monocouche hybride dans laquelle est dispersée une pluralité de particules hybrides constituée d'un premier élément d'indice de réfraction n_1 entouré d'un second élément d'indice de réfraction n_2 formant une couche d'enrobage.
- 10
9. Elément optique de correction de champ configuré pour être agencé dans un dispositif d'éclairage adaptatif en travers de rayons lumineux émis par une pluralité de sources lumineuses, l'élément optique comprenant une face d'entrée (21) de rayons lumineux et une face de sortie (22) de ces rayons lumineux, caractérisée en ce qu'au
- 15 moins une portion de la face de sortie (22) est recouverte d'un revêtement antireflet (AR2).
10. Procédé de fabrication d'un élément optique de correction de champ selon l'une quelconque des revendication 1 à 9, caractérisé en ce qu'il comporte au
- 20 moins une étape d'application d'un revêtement antireflet (AR1, AR2) sur au moins une portion d'au moins une face (21,22) de l'élément optique.
11. Procédé de fabrication selon la revendication 10, caractérisé en ce que l'étape d'application consiste à déposer au moins une couche de revêtement antireflet
- 25 (AR) selon un procédé sous vide, de préférence par dépôt physique en phase vapeur.
12. Procédé de fabrication selon la revendication 10, caractérisé en ce que l'étape d'application consiste à déposer au moins une couche de revêtement antireflet (AR) selon un procédé sol-gel par une technique de dépôt par trempage ou un dépôt par
- 30 enduction centrifuge ou un dépôt par pulvérisation ou encore par enduction laminaire.
13. Module lumineux (1) pour véhicule automobile comportant un élément optique de correction de champ (20) selon l'une des revendications 1 à 9.

14. Module lumineux selon la revendication précédente, caractérisé en ce qu'il comporte en outre :

- des sources lumineuses primaires (12) configurées pour émettre des rayons lumineux depuis un plan (P) commun d'émission orthogonal à l'axe optique du module lumineux,
- un élément optique primaire (10) comportant une portion avant (18) formant lentille (L1) et une portion arrière (17) qui comporte une pluralité de guides de lumières (11), chaque guide de lumière (11) comportant une face d'entrée (13) de rayons lumineux émis par une source lumineuse primaire (12) associée et une face de sortie (14) de ces rayons lumineux en direction de la portion avant (18) formant lentille (L1), et
- une optique de projection (30) apte à projeter une image des faces de sortie pour former un faisceau lumineux global adaptatif,

l'élément optique formant correction de champ (20) étant agencé sur l'axe optique du module lumineux entre l'élément optique primaire (10) et l'optique de projection (30), la face d'entrée (21) recouverte au moins partiellement d'un revêtement antireflet (AR1) étant tournée vers l'élément optique primaire (10).

15. Module lumineux selon la revendication 13 ou 14, dans lequel l'élément optique formant correction de champ est selon la revendication 1 ou la revendication 4, caractérisé en ce que la portion d'une face (21, 22) de l'élément optique de correction de champ (20) recouverte par un revêtement antireflet (AR1, AR2) s'étend sur une hauteur (H), selon une première direction perpendiculaire à l'axe optique (A), qui dépend de la distance (D) entre la face d'entrée (13) d'un guide de lumière (11) et la face (21, 22) de cet élément optique (20) et de la longueur (l) dudit guide de lumière (11), ainsi que de la hauteur (H), selon la première direction, du guide de lumière (11) au niveau de sa face de sortie (14), selon la formule :

$$(H1, H2) = (D1, D2) * H/d$$

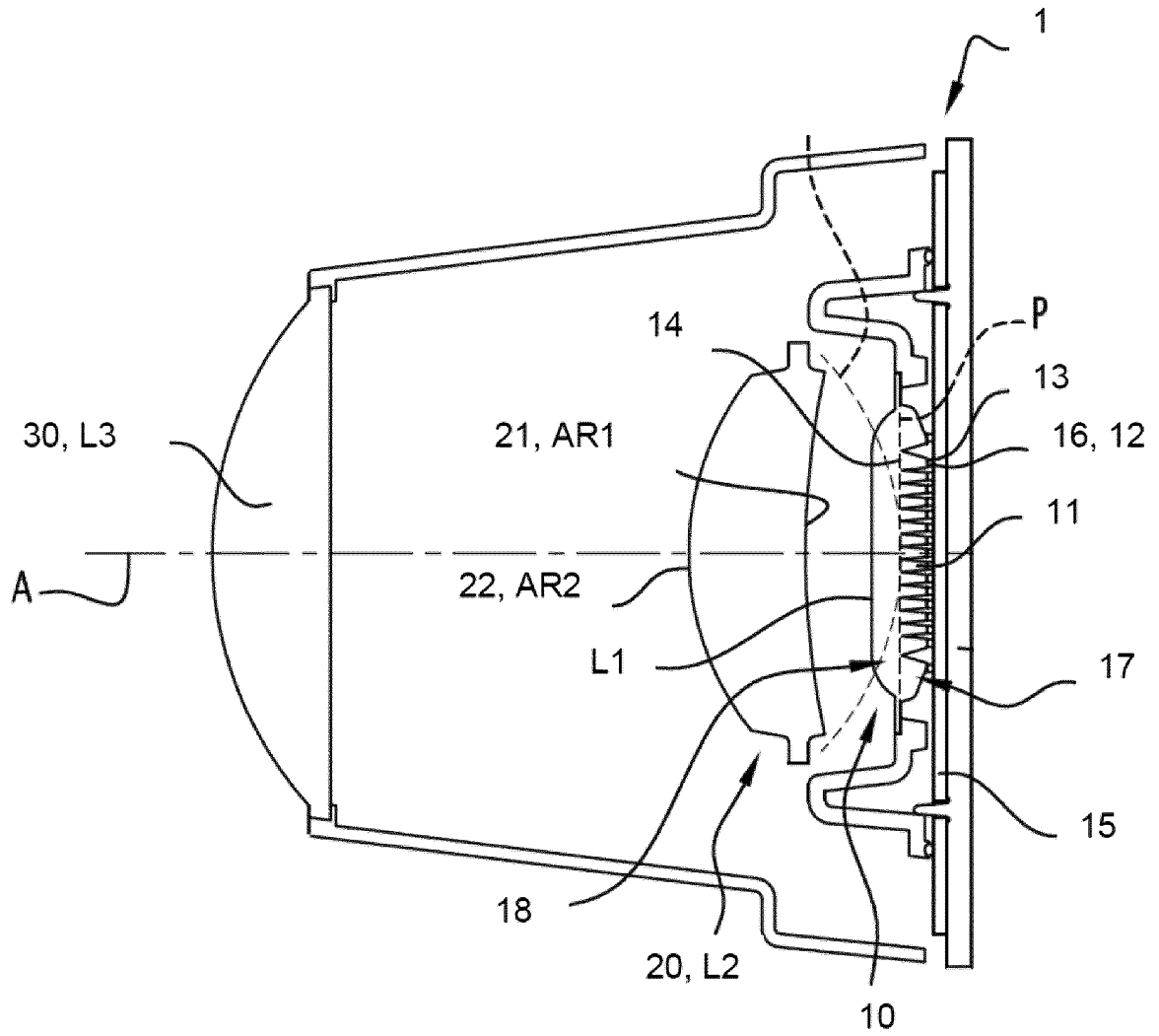
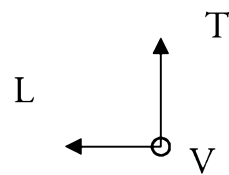


Fig. 1



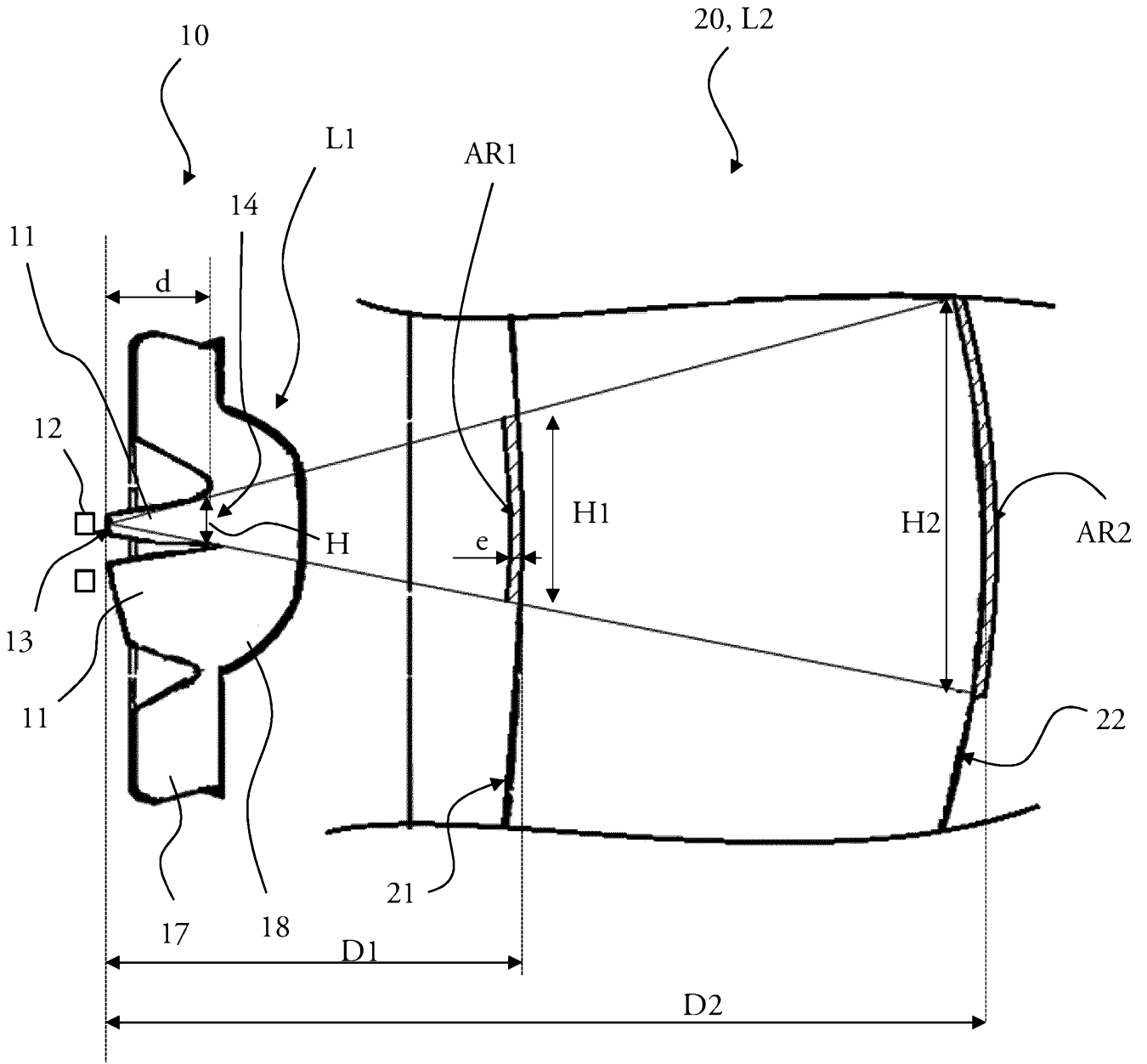
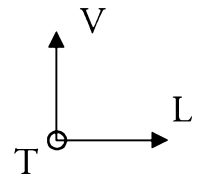


Fig. 2



**RAPPORT DE RECHERCHE
 PRÉLIMINAIRE**

 établi sur la base des dernières revendications
 déposées avant le commencement de la recherche
N° d'enregistrement
nationalFA 846046
FR 1756064

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
Y	DE 10 2008 061556 A1 (DAIMLER AG [DE]) 24 septembre 2009 (2009-09-24) * le document en entier *	1-15	F21S8/00 G02B5/00
Y	WO 2014/087035 A1 (AMBRONA ARNAIZ MIGUEL [ES]) 12 juin 2014 (2014-06-12) * le document en entier *	1-15	
Y	EP 2 979 926 A1 (ZIZALA LICHTSYSTEME GMBH [AT]) 3 février 2016 (2016-02-03) * le document en entier *	1-15	
A	US 2016/341386 A1 (IHA SHUICHI [JP] ET AL) 24 novembre 2016 (2016-11-24) * alinéa [0074]; figure 14 *	1-15	
A	US 2013/208493 A1 (KLOOS GERHARD [DE]) 15 août 2013 (2013-08-15) * le document en entier *	1-15	
A	EP 2 871 406 A1 (VALEO VISION [FR]) 13 mai 2015 (2015-05-13) * abrégé; figures *	1-15	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
A	EP 3 147 557 A1 (VALEO VISION [FR]) 29 mars 2017 (2017-03-29) * le document en entier *	1-15	F21S F21W
A	WO 2017/015684 A1 (ZKW GROUP GMBH [AT]) 2 février 2017 (2017-02-02) * abrégé; figures *	1-15	
E	EP 3 301 349 A1 (VALEO VISION [FR]) 4 avril 2018 (2018-04-04) * le document en entier *	1-15	
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
17 mai 2018		Berthommé, Emmanuel	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		
		& : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1756064 FA 846046**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **17-05-2018**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 102008061556 A1	24-09-2009	AUCUN	

WO 2014087035 A1	12-06-2014	AUCUN	

EP 2979926 A1	03-02-2016	AT 516080 A1	15-02-2016
		CN 105318248 A	10-02-2016
		EP 2979926 A1	03-02-2016

US 2016341386 A1	24-11-2016	CN 105917163 A	31-08-2016
		DE 112014006194 T5	06-10-2016
		JP 5889499 B2	22-03-2016
		JP W02015107678 A1	23-03-2017
		US 2016341386 A1	24-11-2016
		WO 2015107678 A1	23-07-2015

US 2013208493 A1	15-08-2013	CN 103032815 A	10-04-2013
		DE 102011054233 A1	11-04-2013
		US 2013208493 A1	15-08-2013

EP 2871406 A1	13-05-2015	EP 2871406 A1	13-05-2015
		FR 3012867 A1	08-05-2015
		US 2015131305 A1	14-05-2015

EP 3147557 A1	29-03-2017	CN 106969318 A	21-07-2017
		EP 3147557 A1	29-03-2017
		FR 3041738 A1	31-03-2017
		US 2017089536 A1	30-03-2017

WO 2017015684 A1	02-02-2017	AT 517523 A1	15-02-2017
		CN 107850282 A	27-03-2018
		EP 3329179 A1	06-06-2018
		US 2018128443 A1	10-05-2018
		WO 2017015684 A1	02-02-2017

EP 3301349 A1	04-04-2018	EP 3301349 A1	04-04-2018
		FR 3056692 A1	30-03-2018
		US 2018087736 A1	29-03-2018
